

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Carole GUINOT, Alain CECCHINATO, Anne-Sophie LEDOYEN, Catherine MIAILHES, TONNELIER Patricia, Eric BLANC, Martin WINYARD, Sandrine RICHOU, Julia THOMSON, Fabienne MIRAS, Bernard SARDA, Patrice LABOULLE.

Procuration : Catherine MIAILHES à Georges COMBES

#### **-1- Convention Redevance spéciale entre le Grand Narbonne et la Commune de Ginestas**

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention relative à l'élimination des déchets ménagers par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

Il donne lecture de la convention qui a pour objet de définir le cadre et les conditions générales d'application de la redevance spéciale aux communes. Elle détermine notamment la nature des obligations que le Grand Narbonne et les communes s'engagent à respecter dans le cadre de la contractualisation de leurs relations

Il indique que pour l'année 2014 la taxe s'élèvera à 6.488,64 € soit le montant le moins élevé entre le coût réel et le montant de 2013 majoré de 3 %.

**Le Conseil approuve la convention proposée.**

#### **-2- Rapport sur la Mutualisation des Services**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport du Grand Narbonne relatif à la mutualisation des services entre EPCI et communes membres.

Ce document a pour but d'inciter les communes et intercommunalité à envisager de nouvelles formes de collaboration pour développer des services optimisés sur le territoire, tout en rationalisant la dépense publique.

Ce rapport rappelle le contexte et les enjeux de la mutualisation et dresse un panorama des pratiques de coopération existantes sur le territoire du Grand Narbonne.

**Le Conseil après lecture du rapport émet un avis favorable sur la démarche présentée.**

#### **-3- Convention Commune/VNF : Intervention chapelle du Somail**

Monsieur le Maire indique au conseil que Voies Navigable de France (VNF) propose à la commune de signer une convention nous autorisant à intervenir à l'intérieur de la chapelle du Somail (propriété de VNF) quand cela nous paraîtra nécessaire pour des travaux de rafraîchissement. Cette convention aura une durée de 5 ans

**Le conseil après délibération donne pouvoir au Maire pour signer la convention à intervenir avec VNF pour concrétiser l'autorisation présentée.**

#### **-4- Demande de subvention au SYADEN : Chantier 1<sup>ère</sup> phase cité de la Trille (éclairage public)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la 1<sup>ère</sup> phase des travaux de rénovation de la cité de la Trille sont prévus pour l'année 2016.

Il présente pour les travaux d'éclairage public un devis proposé par la société SPIE d'un montant de 14.179,40 € HT soit 17.015,28 € TTC.

Il indique qu'une aide financière peut être demandée au SYADEN.

**Le Conseil après délibération approuve le devis d'éclairage public présenté pour un montant de 14.179,40 € HT soit 17.015,28 € TTC et sollicite une aide financière auprès du SYADEN.**

#### **-5- Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été fixé par le décret du 25 mars 2015.

Il propose au Conseil de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,35 €/mètre de canalisation et que ce montant soit revalorisé chaque année, sur la base des longueurs des canalisations construites et renouvelées et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

**Le Conseil municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.**

#### **-6- Projet d'étude sur la planification des travaux à venir**

Monsieur le Maire propose au conseil afin de planifier les actions futures sur la commune de manière cohérente, de faire faire par un professionnel une étude portant sur l'ensemble de notre territoire.

Il indique que dans un premier temps un état des lieux pourrait être réalisé pour déboucher sur des propositions qui définiront les grands axes des actions pouvant être mis en place ces prochaines années.

Il présente la proposition de M. Charles HERAUD, jeune architecte diplômé, domicilié sur notre commune.

**Le Conseil ouï l'exposé de son Président donne son accord pour la réalisation de l'étude proposée.**

La séance est levée à 19 h 30